

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2024, Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr. Jaouhar BEN ZID et Noureddine HAJJI.

Bilan de la société Attijari Leasing
arrêté au 30 juin 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	2 440 153	7 059 258	3 830 544
Créances sur la clientèle de Leasing	5	463 934 581	458 281 107	454 197 847
Acheteurs factorés	6	15 704 004	15 341 132	13 995 840
Portefeuille de placement	7	7 268 030	8 000 000	-
Portefeuille d'investissement	8	25 228 779	23 369 172	23 106 061
Valeurs immobilisées	9	4 373 842	4 350 782	4 260 259
Autres actifs	10	6 581 962	7 102 571	6 393 269
TOTAL DES ACTIFS		525 531 351	523 504 022	505 783 820
PASSIFS				
Concours bancaires	11	2 091 000	2 905 702	2 298 010
Dettes envers la clientèle	12	10 583 243	10 551 363	9 832 031
Comptes courants des adhérents	6	2 350 800	2 502 185	2 125 946
Emprunts et dettes rattachées	13	380 481 461	374 936 592	363 260 838
Fournisseurs et comptes rattachés	14	50 871 684	52 759 916	54 696 868
Autres passifs	15	8 534 441	8 886 892	7 360 701
TOTAL DES PASSIFS		454 912 628	452 542 650	439 574 394
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Réserves		31 081 941	27 932 818	28 069 129
Résultats reportés		8 011 381	6 614 823	6 614 823
Modifications comptables		-	-	-
Subventions d'investissement		92 173	92 173	
Résultat de la période		3 933 228	8 821 558	4 025 474
Total des capitaux propres	16	70 618 723	70 961 372	66 209 426
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		525 531 351	523 504 022	505 783 820

**Etat des engagements hors bilan de la
société Attijari leasing arrêté au 30 juin 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES		112 787 803	84 506 588	90 246 255
Engagements de financement en faveur de la clientèle	41-A-1	43 029 926	26 827 912	22 856 827
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	41-A-2	63 953 695	54 425 214	63 188 570
Engagements de factoring	41-A-1	5 804 182	3 253 462	4 200 858
ENGAGEMENTS RECUS		156 561 467	142 612 962	148 509 813
Garanties reçues	41-B-1	56 199 851	49 784 783	48 976 577
Intérêts à échoir sur contrats actifs	41-B-2	100 361 616	92 828 179	99 533 236
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		23 750 000	33 250 000	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	41-C-1	23 750 000	33 250 000	11 000 000

Etat de résultat de la société Attijari Leasing
période allant du 1er janvier au 30 juin 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	31 540 625	62 048 148	29 985 460
Revenus de Factoring	18	1 250 387	1 998 743	827 413
Total des revenus	-	32 791 012	64 046 891	30 812 873
Autres produits d'exploitation	19	1 117 801	2 373 138	1 207 912
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		33 908 813	66 420 029	32 020 785
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges financières nettes	20	(19 101 498)	(36 043 806)	(17 362 710)
Commissions encourues		(290 000)	(787 500)	(197 500)
Produits des placements	21	1 115 834	960 215	321 027
PRODUIT NET		15 633 149	30 548 938	14 781 602
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(7 172 294)	(11 375 267)	(6 191 981)
Autres charges d'exploitation	23	(1 768 229)	(3 471 013)	(1 643 865)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres		-	-	-
Dotations aux amortissements	24	(273 512)	(559 585)	(289 428)
Total des charges d'exploitation		(9 214 035)	(15 405 865)	(8 125 273)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		6 419 114	15 143 073	6 656 328
CHARGES D'EXPLOITATION				
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(200 536)	(1 791 180)	(628 503)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(21 146)	(337 000)	(157 000)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 197 432	13 014 893	5 870 825
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres gains ordinaires	27	154 622	455 060	228 379
Autres pertes ordinaires	28	(8 138)	(1 940)	(2)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		6 343 916	13 468 013	6 099 202
Impôt sur les bénéfices		(1 903 175)	(3 781 999)	(1 829 761)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		4 440 741	9 686 014	4 269 442
CHARGES D'EXPLOITATION				
Eléments extraordinaires		(507 513)	(864 456)	(243 968)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 933 228	8 821 558	4 025 474

État de flux de trésorerie de la société Attijari leasing
Période allant du 1er janvier au 30 juin 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	29	172 313 375	173 170 073	348 000 617
Encaissements reçus des acheteurs factorés	30	18 448 314	13 941 365	32 774 031
Financements des adhérents	30	(17 441 518)	(16 956 651)	(35 537 163)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(143 159 931)	(149 590 216)	(294 047 564)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(9 116 007)	(7 806 293)	(15 236 287)
Intérêts payés	33	(15 545 947)	(15 496 891)	(36 108 470)
Impôts et taxes payés	34	(7 202 041)	(6 671 802)	(11 552 980)
Autres flux de trésorerie	35	3 533 341	2 860 381	(5 083 902)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		1 829 586	(6 550 035)	(16 791 718)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(296 573)	(106 145)	(486 824)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	2 760	11 000	11 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(3 000 000)	(3 000 000)	(3 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 293 813)	(3 095 145)	(3 475 824)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	39	(4 275 877)	(4 267 973)	(4 312 111)
Encaissements provenant des emprunts	13	115 205 111	110 000 000	237 000 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(110 519 410)	(120 045 253)	(233 257 731)
Flux liés au financement à court terme	13	(2 750 000)	5 000 000	4 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(2 340 176)	(9 313 227)	3 930 158
Variation de trésorerie		(3 804 403)	(18 958 406)	(16 337 384)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	40	4 153 556	20 490 940	20 490 940
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	40	349 154	1 532 534	4 153 556

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2024, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 30 juin 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

Attijari leasing applique les mêmes principes et méthodes comptables dans les états financiers intermédiaires par rapport aux états financiers du 31 décembre.

Il n'y a pas eu des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité.

Il n'y a eu aucun élément inhabituel qui peuvent affecter certains postes d'actif, du passif, des capitaux propres, du résultat net ou des flux de trésorerie au 30 juin 2024.

Absence des montants présentés dans les états financiers aux 30/06/2024 suite aux changements d'estimation par rapport à l'exercice précédents.

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société en tant qu'établissement financier a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024. Cette méthodologie adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ». se présente comme suit :

1. La détermination de la population cible :

Les engagements bruts directs et par signature sur la clientèle, hors banques, établissements financiers et institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme, classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr »

2. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur activité se détaillant comme suit :

• **Engagements sur les professionnels du secteur privé :**

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme y compris les agences de voyage
- Promotion immobilière
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services y compris les agence de location de voitures

• **Contreparties publiques :**

- Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

3. La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020 :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMM_{gi} .

4. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agence de location de voitures	3,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%

5. Application des taux de provisionnement standards « TPgi »

Les taux de provisionnement standards « TPgi » se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme y compris les agences de voyage	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agence de location de voitures	40%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%

Les établissements financiers peuvent retenir, après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie et sur la base d'un rapport motivé, des taux de majoration « Δgi » et/ou des taux de provisionnement « TPgi » inférieurs aux taux indiqués ci-dessus.

6. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TP}_{gi}$$

7. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable)

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les

sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les

placements à court terme. Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût.

Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT. Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-A la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du

déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-9 Les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NCT 01 norme générale.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert par une convention TUNIS Ré.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Banques	2 425 544	3 822 770	7 055 156
Caisses	14 609	7 774	4 102
Total	2 440 153	3 830 544	7 059 258

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Créances de leasing	462 596 760	453 038 658	457 586 184
Impayés	34 236 996	38 872 554	34 035 930
Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
Intérêts échus et différés	(2 920 838)	(2 849 506)	(2 796 916)
Produits à recevoir marge non facturer	229 368	46 778	83 023
Créances sur contrats en instance de mise en force	974 964	692 816	1 115 516
Créances radiées	184 066	184 066	184 066
Total brut	495 345 565	490 029 615	490 252 052
Provisions pour dépréciation des encours	(6 233 644)	(8 621 482)	(7 100 020)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 535 599)	(16 812 037)	(14 442 174)
Provisions additionnelles	(1 160 655)	(1 064 114)	(1 215 628)
Provisions collectives	(4 949 150)	(4 113 439)	(4 849 150)
Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
Provisions pour Créances radiées	(184 066)	(184 066)	(184 066)
Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
Produits réservés	(4 135 221)	(4 823 980)	(3 967 258)
Total des provisions et produits réservés	(31 410 985)	(35 831 768)	(31 970 945)
Total net	463 934 581	454 197 847	458 281 107

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Solde au début de période	458 701 699	437 102 464	437 102 464
Additions de la période			
Investissements	122 026 141	135 821 609	259 167 709
Relocations	3 854 887	2 496 130	4 941 094
Consolidations	-	-	235 344
Retraits de la période			
Remboursement des créances échues	(109 238 602)	(110 972 163)	(221 658 671)
Remboursement anticipé de créances	(7 541 824)	(7 465 482)	(13 273 796)
Remboursement des valeurs résiduelles	(21 089)	(2 304)	(8 366)
Relocations	(3 744 415)	(2 669 861)	(5 387 699)
PV de carence	(465 073)	(578 919)	(2 416 381)
Solde au 31 décembre 2023	463 571 724	453 731 474	458 701 699

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Paievements minimaux sur contrats actifs (a)	549 027 815	529 998 824	543 152 407
A recevoir dans moins d'un an	225 188 163	217 614 103	221 456 685
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	322 070 741	310 100 856	319 452 351
A recevoir dans plus de 5 ans	1 768 911	2 283 864	2 243 371
Produits financiers non acquis (b)	100 361 616	92 828 179	99 533 236
A recevoir dans moins d'un an	49 859 797	45 655 931	48 817 791
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	50 313 643	46 816 937	50 493 482
A recevoir dans plus de 5 ans	188 176	355 311	221 963
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	448 666 199	437 170 645	443 619 171
Créances en instance de mise en force (2)	974 964	692 816	1 115 516
Créances échues (3)	2 132 816	1 308 648	1 627 620
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	830 296	317 241	550 025
Contrats suspendus (contentieux) (5)	10 967 448	14 242 124	11 789 368
Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	463 571 724	453 731 474	458 701 699

Analyse par secteur d'activité :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Bâtiment et travaux publics	25 698 859	28 722 245	26 050 853
Industrie	60 518 603	61 494 605	61 073 069
Tourisme	10 239 278	8 230 429	9 260 609
Commerces et services	314 870 980	301 663 601	308 681 312
Agriculture	52 244 004	53 620 593	53 635 856
Total	463 571 724	453 731 474	458 701 699

Analyse par type de matériel :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Equipements	12 824 452	16 473 183	13 128 186
Matériel roulant	404 944 950	384 916 384	393 985 283
Matériel spécifique	24 114 249	27 391 540	27 283 369
Sous Total	441 883 651	428 781 108	434 396 838
Immobilier	21 688 073	24 950 366	24 304 861
Total	463 571 724	453 731 474	458 701 699

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 30 juin 2024 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	391 506 155	50 653 946	5 842 410	1 500 737	12 988 266	462 491 514
Impayés	3 145 917	7 695 663	1 976 706	1 388 486	20 030 224	34 236 996
Autres créances						-
Contrats en instance de mise en force	974 964	-	-	-	-	974 964
CREANCES LEASING	395 627 037	58 349 609	7 819 115	2 889 223	33 018 490	497 703 474
Avances reçues (**)	(9 386 913)	(415 710)	-	-	(780 620)	(10 583 243)
Dépôts de garantie (*)						
ENCOURS GLOBAL	386 240 124	57 933 899	7 819 115	2 889 223	32 237 870	487 120 232
ENGAGEMENTS HORS BILAN	43 029 926					43 029 926
TOTAL ENGAGEMENTS	429 270 050	57 933 899	7 819 115	2 889 223	32 237 870	530 150 158
Produits réservés	-	-	(421 257)	(312 243)	(3 401 720)	(4 135 220)
Provisions sur encours financiers	-	-	(15 068)	(19 097)	(6 199 481)	(6 233 646)
Provisions sur impayés	-	-	(337 767)	(297 148)	(13 900 683)	(14 535 599)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(1 160 655)	(1 160 655)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(774 092)	(628 488)	(24 662 539)	(26 065 119)
ENGAGEMENTS NETS	429 270 050	57 933 899	7 045 024	2 260 734	7 575 331	504 085 038

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2024	1,47%	0,54%	6,08%
	8,10%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2023	8,22%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	9,90%	21,75%	76,50%
	60,69%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2023	64,41%		

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 105 246DT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Comptes des acheteurs factorés	16 518 059	14 215 734	15 397 996
Effets à l'encaissement	270 150	893 987	1 027 341
Intérêts échus et différés			
Sous Total (A)	16 788 209	15 109 721	16 425 337
Provisions	(919 685)	(945 254)	(919 452)
Agios réservés	(164 521)	(168 627)	(164 754)
Total des provisions	(1 084 205)	(1 113 881)	(1 084 205)
Total net	15 704 004	13 995 840	15 341 132
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie	2 350 800	2 125 946	2 502 185
Sous total (B)	2 350 800	2 125 946	2 502 185
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	14 437 409	12 983 775	13 923 152

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	14 978 642				1 539 414	16 518 056
Valeurs à l'encaissement	270 150					270 150
Fonds de garantie (**)	(1 896 950)				(455 208)	(2 352 158)
ENGAGEMENTS BILAN	13 351 842	-	-	-	1 084 206	14 436 048
ENGAGEMENTS HORS BILAN	5 804 182					5 804 182
TOTAL ENGAGEMENTS	19 156 024	-	-	-	1 084 206	20 240 230
Produits réservés					164 521	164 521
Provisions					919 685	919 685
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	-	-	1 084 206	1 084 206
ENGAGEMENTS NETS	19 156 024	-	-	-	-	19 156 024

Ratio des actifs non performants	0,00%	0,00%	5,36%
Ratio des actifs non performants au 30 juin 2024	5,36%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2023	5,98%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2024	100%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023	100%		

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Titres SICAV	7 268 030	-	-
Titres cotés	284 000	284 000	284 000
Certificat de dépôt	-	-	8 000 000
Total brut	7 552 030	284 000	8 284 000
Provisions pour dépréciation des titres cotés	(284 000)	(284 000)	(284 000)
Total net	7 268 030	-	8 000 000

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation Attijari Leasing	Valeur acquisition	JV mois de décembre	Valeur globale d'actions
UADH	40 000	7,100	284 000	284 000

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds à capital risque	23 753 221	21 922 092	22 061 111
Placement Assurance IDR	1 546 306	1 323 568	1 447 661
Total brut	25 475 926	23 422 061	23 685 172
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(247 147)	(316 000)	(316 000)
Total net	25 228 779	23 106 061	23 369 172

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2024 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari S	1 764	100	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 30 juin 2024, la somme de 23 753 220 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	FG 13	
Emplois sur fonds à capital risque														
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	400 000	1 625 000	2 000 009	1 600 000	2 000 069	619 367	450 196		13 894 641
Disponibles	314 697	-	55 222	90 768	37 108	217 857	687 083	535 548	434 158	512 119	1 399 432	2 574 625	2 999 963	9 858 579
Total des emplois	1 114 697	-	1 655 222	2 090 768	837 108	617 857	2 312 083	2 535 556	2 034 158	2 512 188	2 018 799	3 024 821	2 999 963	23 753 221
Ressources des fonds à capital risque														
Dotations initiales	1 000 000	-	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	26 000 000
Excédents antérieurs	114 733	0	(344 742)	(409 196)	(162 857)	(302 756)	72 138	35 288	38 418	15 842	13 244	(9 000)	0	(938 889)
Excédent de l'exercice	(36)	-	(36)	(36)	(36)	355 063	115 313	358	(4 260)	(3 240)	7 993	43 830	(37)	514 876
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	-	-	-	-	-	-	(368)	(89)		(413)	(2 438)	(10 009)		(13 317)
Restitution partie du Fond			-	-	-	(1 200 000)	(375 000)							(1 575 000)
Remboursement liquidités						(234 450)								(234 450)
Dividendes														-
Total des ressources	1 114 697	- 0	1 655 222	2 090 768	837 108	617 857	2 312 083	2 535 556	2 034 158	2 512 189	2 018 799	3 024 821	2 999 963	23 753 220

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	FG 13	
Plus-values réalisées	-	-				409 920	131 250							541 170
Intérêts comptes courants/échelle intérêts	-	-	-	-	-	-	1 841	447		2 063	12 190	50 043		66 585
Moins-values réalisée			-	-	-									-
Commissions SICAR / Echelle Intérêts/COMM DE GESTION	(36)	-	(36)	(36)	(36)	(54 857)	(17 778)	(90)	(4 260)	(5 304)	(4 197)	(6 214)		(92 842)
Excédent de l'exercice	- 36	-	- 36	(36)	(36)	355 063	115 313	358	- 4 260	- 3 240	7 993	43 830	(37)	514 913

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2024, cette rubrique totalisant 4 373 843 DT contre 4 350 782 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Reprise/ Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	948 043	37 000	-	985 043	839 032	40 354	-	879 386	-	105 657
Logiciels en cours		265 760	5 040	-	270 800	-	-	-	-	-	270 800
		-			-						
Total des immobilisations incorporelles		1 213 803	42 040	-	1 255 843	839 032	40 354	-	879 386	-	376 457
Terrain	-	1 595 992		-	1 595 992	-	-	-	-	-	1 595 992
Construction	5,0%	4 373 276	-	-	4 373 276	3 080 295	70 328	-	3 150 623	-	1 222 653
Matériel de transport	20,0%	298 363	-	-	298 363	278 843	5 186	-	284 029	-	14 334
Installations générales	10,0%	1 500 638	33 042	-	1 533 680	973 037	48 677	-	1 021 713	-	511 967
Mobilier de bureau	20,0%	251 517	8 784		260 301	211 166	7 098		218 264		42 037
Matériel informatique	33,3%	460 936	7 595	(44 957)	423 574	422 226	12 275	(44 957)	389 544	-	34 030
Matériel de transport à statut juridique particulier (**)	20,0%	476 301	205 111	-	681 412	340 181	89 594	-	429 775	-	251 637
Immobilisations hors exploitation (***)		555 509	-	-	555 509	-	-	-	-	400 000	155 509
Immobilisations corporelles en cours (*)		169 226	-	-	169 226	-	-	-	-	-	169 226
Total des immobilisations corporelles		9 681 758	254 533	(44 957)	9 891 334	5 305 747	233 158	(44 957)	5 493 948	400 000	3 997 386
TOTAUX		10 895 561	296 573	(44 957)	11 147 177	6 144 779	273 512	(44 957)	6 373 334	400 000	4 373 843

(*) Pour la rubrique « Immobilisations incorporelles en cours » il s'agit d'un logiciel en cours de développement au 30-06-2024 et dont la valeur a été constaté selon une facture d'avance au démarrage des travaux comme convenue au contrat signé entre les deux parties. S'agissant de logiciel non encore en marche et compte tenue de la nature du bien, aucune dotation d'amortissement n'a été constatée au courant l'année 2024

(**) Les matériels de transport à statut juridique particulier se détaillent comme suit :

Matériel de transport à statut juridique particulier au 30 - 06 - 2024							
Date d'acquisition	Contrat N°	Equipement	Nature de l'équipement	Valeur d'acquisition	Date fin	Échéance a Ians / loyer	Emprunt/ reste loyer
01/02/2022	LM 01568490	03 POLO SEDAN	Voiture Tourisme	165 351	01/01/2024	0	0
01/12/2022	LM 01590370	03 KIA	Voiture Tourisme	139 209	01/12/2024	27 282	0
01/12/2022	LM 01591450	01 HONDA CITY	Voiture Tourisme	75 631	01/02/2025	19 827	0
01/12/2022	LM 01591850	01 FIAT CITY	Voiture Utilitaire	34 070	01/12/2024	8 019	0
20/07/2023	LM 01603300	01 HYUNDAI I20	Voiture Tourisme	62 040	20/06/2025	24 742	0
01/01/2024	LM 01631970	01 MERCEDES C 180	Voiture Tourisme	205 111	01/12/2026	81 690	122 535
Total				681 412		161 560	122 535

(***) En référence à la note 9 « Valeurs immobilisés », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 156 KDT au 30/06/2024, ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il s'agit d'un ensemble immobilier récupéré, vu la spécificité du matériel et les procédures juridiques relativement longue, action en justice en cours, la société a pris la décision de provisionner le matériel à concurrence de 100 KDT par an. Le total de la provision au 30-06-2024 est de 400 KDT.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Frais d'émission des emprunts	1 122 214	749 877	1 068 597
Frais d'augmentation du capital	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	33 634	33 634	33 634
Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	157 366	96 150	81 972
Avances et acomptes au personnel	2 161 566	1 939 452	2 405 086
Autres créances sur le personnel	3 010	3 010	3 010
Etat, TCL en cours de restitution	-	-	-
Etat, crédit de TVA	-	866 425	174 341
Etat, crédit de IS	380	-	1 239
TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 620 737	1 569 820	1 684 671
Frais de syndic	1 389	1 389	1 389
Prestataires Assurances	457 408	457 408	457 408
Autres comptes débiteurs	380 451	390 398	380 085
Produits à recevoir	70 458	125 360	101 278
Compte d'attente	452 993	442 773	676 482
Charges constatées d'avance	558 725	155 942	471 749
Total brut	7 020 332	6 831 639	7 540 942
A déduire			
Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)	(438 371)
Total net	6 581 962	6 393 269	7 102 571

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Reclassement	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Reclassement	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	0	0	55 125	55 125	0	0	55 125	0
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	4 800 293	322 022	0	5 122 315	3 731 696	268 405	0	4 000 101	1 122 214
TOTAUX		4 855 418	322 022	0	5 177 440	3 786 821	268 405		4 055 226	1 122 214

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Banques, découverts	2 091 000	2 298 010	2 905 702
Total	2 091 000	2 298 010	2 905 702

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Avances et acomptes reçus des clients	10 583 243	9 832 031	10 551 363
Total	10 583 243	9 832 031	10 551 363

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Emprunts			
Banques locales (1)	239 233 967	247 284 935	254 046 228
Banques étrangères (2)	7 396 667	17 273 096	9 862 222
Emprunts obligataires (3)	97 800 000	63 182 000	75 952 000
Certificats de Leasing (4)	27 250 000	24 750 000	30 000 000
Certificats de dépôt (4)	0	4 000 000	0
Crédits de leasing (4)	251 637	219 017	136 120
Total emprunts	371 932 270	356 709 047	369 996 570
Dettes rattachées			
Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 222 388	1 683 042	2 248 150
Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	280 195	714 204	411 893
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 797 548	3 885 397	1 910 251
Intérêts courus sur certificats de leasing	249 059	27 233	369 729
Intérêts courus sur certificats de dépôts	0	241 916	0
Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	0	0	0
Total dettes rattachées	8 549 190	6 551 791	4 940 023
Total général	380 481 461	363 260 838	374 936 592

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES					254 046 228	85 000 000	99 812 261	239 233 967	141 567 954	97 666 013
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	9,00%	1 500 000		1 500 000	0	0	
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	9,00%	1 578 960		1 052 630	526 330	0	526 330,000
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	9,50%	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000,000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	9,50%	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000,000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	4 ANS	9,00%	833 345		555 554	277 791	0	277 791,000
ATTIJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	9,00%	5 500 000		1 100 000	4 400 000	2 200 000	2 200 000,000
ATTIJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	5 500 000		1 000 000	4 500 000	2 500 000	2 000 000,000
ATTIJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	5 500 000		1 000 000	4 500 000	2 500 000	2 000 000,000
ATTIJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	5 789 480		1 052 630	4 736 850	2 631 590	2 105 260,000
ATTIJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3ANS	8,50%	6 333 336		3 166 666	3 166 670	0	3 166 670,000
ATTIJARI BANK 22/01	15 000 000	DT	5 ANS	8,25%	9 750 000		1 500 000	8 250 000	5 250 000	3 000 000,000
ATTIJARI BANK 22/02	10 000 000	DT	5 ANS	8,26%	7 000 000		1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000,000
ATTIJARI BANK 22/03	1 000 000	DT	5 ANS	8,26%	700 000		100 000	600 000	400 000	200 000,000
ATTIJARI BANK 22/04	5 000 000	DT	5 ANS	8,60%	3 500 000		500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000,000
ATTIJARI BANK 22/05	19 000 000	DT	5 ANS	9,27%	15 000 000		2 000 000	13 000 000	9 000 000	4 000 000,000
ATTIJARI BANK 23/01	20 000 000	DT	5 ANS	10,01%	18 000 000		2 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000,000
ATTIJARI BANK 23/02	10 000 000	DT	5 ANS	10,00%	9 500 000		1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000,000
ATTIJARI BANK 23/03	5 000 000	DT	5 ANS	10,00%	4 750 000		500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000,000
ATTIJARI BANK 23/04	5 000 000	DT	5 ANS	10,00%	4 750 000		500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000,000
ATTIJARI BANK 23/05	5 000 000	DT	5 ANS	10,00%	9 500 000		1 000 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000,000
ATTIJARI BANK 24/01	10 000 000	DT	5 ANS	9,81%	0	10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000,000
ATTIJARI BANK 24/02	20 000 000	DT	5 ANS	9,82%	0	20 000 000	0	20 000 000	15 789 472	4 210 528,000
Crédits Directs, ATTIJARI BANK				(TMM+1%)	25 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK					143 985 121	80 000 000	72 527 480	151 457 641	85 771 062	65 686 579

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	6 000 000	0	1 500 000	4 500 000	1 500 000	3 000 000
BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	TMM+2,5%	2 352 941		588 235	1 764 706	588 235	1 176 471
BIAT 22-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	11 250 000	0	1 500 000	9 750 000	6 750 000	3 000 000
BIAT 22-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	7 894 737	0	1 052 632	6 842 105	4 736 842	2 105 263
BIAT 23-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+3%	10 000 000		1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
BIAT 23-02	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+3%	15 000 000		1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
TOTAL BIAT					52 497 678	0	7 140 867	45 356 811	31 075 077	14 281 734
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	200 000		100 000	100 000	0	100 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	1 421 053		947 368	473 684	0	473 684
AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	3 000 000		500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
AMEN BANK 22-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	3 157 895		526 316	2 631 579	1 578 947	1 052 632
AMEN BANK 23-01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	8 500 000		1 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
AMEN BANK 24-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%		5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
TOTAL AMEN BANK					16 278 947	5 000 000	3 073 684	18 205 263	12 578 947	5 626 316
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	214 250		142 860	71 390	0	71 390
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	200 000	0	200 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	150 000	0	150 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	166 656	0	166 656	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 000 000	0	500 000	500 000	0	500 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 500 000		500 000	1 000 000	0	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 500 000		500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 22/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	3 500 000		500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 23/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	4 250 000		500 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 23/02	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	5 000 000		500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTAL BT					18 480 906	0	3 659 516	14 821 390	9 250 000	5 571 390

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ABC 23/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000		5 000 000	0	0	0
ABC 23/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000		5 000 000	0	0	0
ABC 23/03	2 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	2 000 000		0	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL ABC					12 000 000	0	10 000 000	2 000 000	0	2 000 000
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	357 143	0	357 143	0	0	0
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	714 286	0	357 143	357 143	0	357 143
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	2 142 854	0	714 286	1 428 568	0	1 428 568
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,5%	1 964 293	0	357 142	1 607 151	892 867	714 284
TOTAL BH					5 178 576	0	1 785 714	3 392 862	892 867	2 499 995
ATB 21/01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+2,25%	5 000 000		1 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
TOTAL ATB					5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
QNB 22-01	5 000 000	DT	2ANS	9,27%	625 000	0	625 000	0	0	0
TOTAL QNB					625 000	0	625 000	0	0	0

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
SANAD 20-01	22 190 000 DT	EURO	5ANS	10,23%	9 862 222	0	2 465 556	7 396 667	2 465 556	4 931 111
TOTAL SANAD					9 862 222	0	2 465 556	7 396 667	2 465 556	4 931 111
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					263 908 450	85 000 000	102 277 816	246 630 634	144 033 509	102 597 124

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	7,85%	3 152 000	0	3 152 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	7,90%	800 000	0		800 000	0	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	8,35%	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	11,00%	1 740 000	0	1 740 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 260 000	0	2 260 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	10,25%	12 000 000	0	0	12 000 000	6 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2022-1 A	28 088 000	DT	5ANS	10,00%	22 470 400	0	0	22 470 400	16 852 800	5 617 600
Emprunt obligataire 2022-1 B	1 912 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 529 600	0	0	1 529 600	1 147 200	382 400
Emprunt obligataire 2023-1 A	30 000 000	DT	5ANS	10,70%	30 000 000	0	0	30 000 000	24 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2024-1 A	29 500 000	DT	5ANS	10,60%	0	29 500 000	0	29 500 000	23 600 000	5 900 000
Emprunt obligataire 2024-1 B	500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	0	500 000	0	500 000	400 000	100 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					75 952 000	30 000 000	8 152 000	97 800 000	72 000 000	25 800 000

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Certificats de Leasing										
CERTIFICAT LEASING AL BARAKA					30 000 000	0	2 750 000	27 250 000	12 750 000	14 500 000
Contrat N°: BH LEASING LM01568490					5 352		5 351	0	0	0
Contrat N°: BH LEASING LM01590370					51 773		25 150	26 623	0	26 623
Contrat N°: BH LEASING LM01591450					32 329	0	13 260	19 068	0	19 068
Contrat N°: BH LEASING LM01591850					12 731		6 176	6 555	0	6 555
Contrat N°: BH LEASING LM01603300					33 936	0	10 609	23 327	0	23 327
Contrat N°: BH LEASING LM01639700					0	205 111	29 047	176 064	112 195	63 869
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					30 136 120	205 111	2 839 594	27 501 637	12 862 196	14 639 441
TOTAL GENERAL					369 996 570	115 205 111	113 269 410	371 932 271	228 895 705	143 036 566

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing			
Factures d'achats	3 586 269	4 270 730	3 696 606
Effets à payer	47 285 415	50 426 139	49 063 309
Total	50 871 684	54 696 868	52 759 916

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
Personnel, autres charges à payer	268 754	335 297	241 754
Etat, retenues sur salaires	38 202	92 221	297 214
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	424 925	491 613	444 928
Etat, impôts sur les bénéfices	768 576	900 612	1 001 215
Contribution fond solidarité	84 106	0	72 926
Contribution conjoncturelle	507 513	243 968	864 457
Contribution conjoncturelle sur modifications comptables	0	0	0
Contribution covid	0	0	0
Etat, autres impôts et taxes à payer	310 511	270 548	235 894
Etat, TVA à payer	0	0	0
Etat, TCL à payer	20 787	20 664	20 686
CC ASSOCIER	1 515	1 228	1 228
C.N.S.S	598 187	483 977	555 266
CAVIS	133 825	95 750	119 642
Autres comptes créditeurs	28 947	12 972	16 713
Remboursement assurance groupe	36 499	14 616	28 843
Remboursement assurance vie	2 870	2 145	2 661
Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
Diverses charges à payer	1 094 966	748 828	1 117 271
Compte d'attente	271 456	344 840	300 262
Caisse de compensation	1 035	1 822	4 745
Prestataires Assurances	0	0	0
Produits constatés d'avance	602 322	382 460	370 787
Prestataires de services	101 651	60 439	42 605
Retenue de garantie	5 799	5 799	5 799
Provisions pour passifs et charges	1 716 191	1 446 191	1 626 191
Provisions pour départ à la retraite	1 447 478	1 336 386	1 447 478
Total	8 534 441	7 360 701	8 886 892

(*) Attijari leasing comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

L'indemnité légale de départ à la retraite à payer à ses salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux nouvelles conventions sectorielles en vigueur, Attijari leasing a conclu un

contrat permettant la constitution d'un fonds collectif de placement avec Attijari assurance rentrant dans la catégorie 13-1-2-3 du règlement 1-2016 du Code Général des Assurances en date du 13/7/2016 régissant sur l'assurance vie et la capitalisation.

Que les modalités de calcul de cette provision tiennent compte de plusieurs paramètres : salaire brut du salarié, de son ancienneté, âge, espérance de vie selon statistiques au niveau des assurances, une actualisation de ces données par pour déterminer la prime annuelle, etc. Il est à noter qu'il n'a aucun avantage en nature accordé au personnel.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Primes d'émission	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Réserve légale	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Réserve spéciale de réinvestissement	26 000 000	23 000 000	23 000 000
Réserve pour fonds social	331 941	319 129	182 818
Effets des modifications comptables	0	0	0
Résultats reportés	8 011 381	6 614 823	6 614 823
Subventions d'investissement	92 173	0	92 173
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	66 685 495	62 183 952	62 139 815
Résultat de l'exercice	3 933 228	4 025 474	8 821 558
Total des capitaux propres avant affectation	70 618 723	66 209 426	70 961 372
	70 618 723		70 961 372
Résultat par action :	0		0
Résultat de la période (1)	3 933 228	4 025 474	8 821 558
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Résultat par action (1) / (2)	1,430	1,464	3,21

Le capital social s'élève au 30 juin 2024, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-dessous :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 JUIN 2024
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Effet des modifications comptables	Résultats Reportés	Subventions d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31-12-2023	27 500 000	2 750 000	2 000 000	23 000 000	182 818	0	6 614 823	92 173	8 821 558	70 961 372
Affectation par l'A.G.O				3 000 000	300 000	0	5 521 558		(8 821 558)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023							(4 125 000)		0	(4 125 000)
Prélèvement sur fonds social					(150 877)					(150 877)
Subventions d'investissement										0
Résultat au 30/06/2024									3 933 228	3 933 228
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2024	27 500 000	2 750 000	2 000 000	26 000 000	331 941	0	8 011 381	92 173	3 933 228	70 618 722

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Intérêts conventionnels	30 575 482	29 338 275	59 869 179
Intérêts intercalaires	708	2 422	5 868
Intérêts de retard	1 049 328	903 919	1 944 813
Marge non facturer	146 345	(63 106)	(26 861)
Total intérêts de crédits bail	31 771 863	30 181 510	61 792 999
Produits réservés de la période			
Intérêts inclus dans les loyers	(868 471)	(1 065 271)	(972 528)
Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	637 233	869 221	1 227 677
Intérêts de retard antérieurs			
Variation des produits réservés	(231 238)	(196 050)	255 149
Total des revenus de leasing	31 540 625	29 985 460	62 048 148

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Commissions de factoring	204 957	200 372	414 322
Intérêts de financement	1 045 430	627 042	1 584 421
Total revenus de factoring	1 250 387	827 413	1 998 743

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	322 213	336 530	580 352
Commissions d'assurance	0	0	0
Frais divers sur dossiers	792 664	868 268	1 786 857
Autres produits d'exploitation	2 924	3 113	5 929
Total des autres produits d'exploitation	1 117 801	1 207 912	2 373 138

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Intérêts des emprunts obligataires	4 113 952	2 588 418	5 078 055
Intérêts des emprunts bancaires locaux	14 132 965	13 330 892	27 965 326
Intérêts des emprunts bancaires étrangers	381 698	933 356	1 513 567
Autres charges financières et assimilés	19 009	14 690	42 798
Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	268 405	242 967	452 399
Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	19 688	25 000	45 781
Total des charges financières des emprunts	18 935 717	17 135 323	35 097 926
Intérêts des comptes courants	148 033	5 492	539 013
Intérêts sur opérations de financement	17 748	221 895	406 867
Total des autres charges financières	165 781	227 387	945 880
Total général	19 101 498	17 362 710	36 043 806

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dividendes sur titres SICAV	104 071	14 179	14 179
Plus-values sur cession de titres SICAV	125 478	152 224	268 291
Moins-values latentes sur titres SICAV	0	(3 693)	(3 693)
Revenus des certificats de dépôt	230 783	86 454	206 833
Intérêts sur emprunts obligataires	557 575	5 821	349 821
Intérêts des comptes courants	97 927	66 041	124 783
Total	1 115 834	321 027	960 215

(*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme. Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long

terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT. Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise. Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue : - au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur. - à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Salaires et compléments de salaires	5 465 752	4 497 665	8 348 198
Rémunérations du personnel détaché	452 741	430 647	722 872
Charges connexes aux salaires	27 000	126 717	81 335
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 125 824	915 726	1 751 911
Autres charges sociales	120 173	110 647	263 572
Assurance IDR	0	114 843	225 935
Transfert de charges	(19 198)	(4 262)	(18 556)
Total	7 172 294	6 191 981	11 375 267

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Achat de matières et fournitures	115 715	112 266	284 825
Total des achats	115 715	112 266	284 825
Sous-traitance générale			
Locations	75 534	72 762	144 941
Charges locatives et de copropriété	26 585	22 586	46 620
Entretiens et réparations	68 299	53 911	149 521
Primes d'assurances	220 018	205 668	395 772
Etudes, recherches et divers services extérieurs	16 955	3 526	31 303
Total des services extérieurs	407 392	358 453	768 158
Formations	22 640	14 650	43 220
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	312 602	258 268	817 902
Publicités, publications, relations publiques	250 785	365 789	559 139
Transports	69 717	59 170	118 342
Déplacements, missions et réceptions	20 153	13 030	31 933
Frais postaux et de télécommunications	68 863	63 583	112 682
Services bancaires et assimilés	113 499	63 365	120 945
Documentations	5 476	4 980	5 340
Transfert de charges			
Total des autres services extérieurs	863 735	842 836	1 809 503
Jetons de présence	50 000	50 000	100 000
Rémunération comité d'audit	9 375	9 375	18 750
Rémunération comité de risque	9 375	9 375	18 750
Rémunération comité CNR	9 375	9 375	
Total des charges diverses	78 125	78 125	137 500
Impôts et taxes sur rémunérations	162 906	123 729	217 979
T.C.L	116 675	112 984	228 775
Droits d'enregistrement et de timbres	19 249	11 522	19 018
Autres impôts et taxes	4 432	3 951	5 255
Total des impôts et taxes	303 262	252 185	471 027
Total général	1 768 229	1 643 865	3 471 013

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	273 512	289 428	559 585
Total	273 512	289 428	559 585

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	2 440 166	3 212 195	4 599 842
Dotations aux provisions additionnelles		0	312 319
Reprise sur provisions additionnelles		0	(211 692)
Dotations aux provisions collectives (*)	100 000	113 161	848 872
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 267 856)	(4 026 761)	(9 254 847)
Créances radiées	1 015 718	1 532 725	6 127 661
Annulation de produits réservés sur créances radiées	(63 275)	(178 289)	(583 813)
Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	0	7 148	3 274
Encaissement sur créances radiées	(24 217)	(31 676)	(50 437)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	200 536	628 503	1 791 180

(*) dont une reprise de 867 812 DT constatée suite à l'effet de radiation au 30 juin 2024,

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dotations aux provisions pour passifs et charges	90 000	385 867	565 867
Reprises sur provisions pour risques et charges	0	(228 867)	(228 867)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actions cotés	(68 854)	0	0
Total	21 146	157 000	337 000

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	2 760	11 000	11 000
Revenus des immeubles	37 225	35 384	71 630
Produits nets sur cessions d'immobilisations leasing	94 594	178 952	367 885
Autres produits	20 043	3 043	4 545
Total	154 622	228 379	455 060

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Autres	8 138	2	1 940
Total	8 138	2	1 940

NOTE 29 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Impayés sur créances de leasing en début de période	34 035 930	37 500 580	37 500 580
Impayés sur créances de leasing en fin de période	(34 236 996)	(38 872 554)	(34 035 930)
Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249	44 249
Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)	(44 249)
Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(10 551 363)	(8 726 167)	(8 726 167)
Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	10 583 243	9 832 031	10 551 363
Créances radiées en début de période	184 066	184 066	184 066
Créances radiées en fin de période	(184 066)	(184 066)	(184 066)
Plus ou moins-values sur relocation	(110 472)	173 731	446 605
Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 796 916)	(2 663 674)	(2 663 674)
Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 920 838	2 849 506	2 796 916
Produit à recevoir en début de période	83 023	109 884	109 884
Produit à recevoir en fin de période	(229 368)	(46 778)	(83 023)
TVA collectée	23 794 229	24 543 691	48 073 071
TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(5 090)	(176 566)	(291 418)
Loyers encaissés	139 814 792	140 312 860	281 533 719
Intérêts de retard	1 049 328	903 919	1 944 813
Marge non facturer	146 345	(63 106)	(26 861)
Créances virées en Pertes	(1 015 718)	(1 532 725)	(6 127 661)
Encours financiers virées en pertes	465 073	578 919	2 416 381
Commissions encourues	(290 000)	(197 500)	(787 500)
Remboursement des valeurs résiduelles	21 089	2 304	8 366
Encaissement sur créances radiées	(24 217)	(31 676)	(50 437)
Consolidations	0	0	(235 344)
Remboursements anticipés	7 541 824	7 465 482	13 273 796
Produits sur Cessions anticipées	322 213	336 530	580 352
Autres produits d'exploitation	795 588	871 382	1 792 785
Encaissements reçus des clients	172 313 375	173 170 073	348 000 617

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Encours de Financement des adhérents en début de période	13 923 152	8 906 705	8 906 705
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(14 437 409)	(12 983 775)	(13 923 152)
Produits constatés d'avance en début de période	(370 787)	(187 834)	(187 834)
Produits constatés d'avance en fin de période	602 322	382 460	370 787
Revenus du factoring	1 250 387	827 413	1 998 743
Variations des agios réservés	233	7 148	3 274
Financement des adhérents	17 441 518	16 956 651	35 537 164
TVA collectée	38 897	32 596	68 344
Encaissements reçus des acheteurs factorés	18 448 314	13 941 365	32 774 031

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	52 759 916	47 246 839	47 246 839
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(50 871 684)	(54 696 868)	(52 759 916)
Fournisseurs, avances en début de période	(81 972)	(29 760)	(29 760)
Fournisseurs, avances en fin de période	157 366	96 150	81 972
Investissements pour financement de contrats de leasing	122 026 141	135 821 609	259 167 709
TVA sur Investissements	19 170 165	21 152 246	40 340 719
Décaissements pour financement de contrats de leasing	143 159 931	149 590 216	294 047 564

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en début de période	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en fin de période	0	0	0
Prestataires Assurances en début de période	(457 408)	(457 408)	(457 408)
Prestataires Assurances en fin de période	457 408	457 408	457 408
Avances et acomptes au personnel en début de période	(2 408 096)	(1 937 660)	(1 937 660)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	2 192 577	1 942 462	2 408 096
Charges constatées d'avance en début de période	(471 749)	(158 080)	(158 080)
Charges constatées d'avance en fin de période	558 725	155 942	471 749
Fournisseurs d'exploitation en début de période	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation en fin de période	0	0	0
Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326	26 326
Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)	(26 326)
Personnel, provisions pour CP en début de période	241 754	211 739	211 739
Personnel, provisions pour CP en fin de période	(268 754)	(335 297)	(241 754)
Etat, retenues sur salaires en début de période	297 214	183 458	183 458
Etat, retenues sur salaires en fin de période	(38 202)	(92 221)	(297 214)
Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	444 928	408 913	408 913
Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(424 925)	(491 613)	(444 928)
C.N.S.S en début de période	555 266	476 005	476 005
C.N.S.S en fin de période	(598 187)	(483 977)	(555 266)
CAVIS en début de période	119 642	93 407	93 407
CAVIS en fin de période	(133 825)	(95 750)	(119 642)
Diverses Charges à payer en début de période	1 117 271	886 410	886 410
Diverses Charges à payer en fin de période	(1 094 966)	(748 828)	(1 117 271)
TVA, payées sur biens et services	390 073	322 589	819 005
Charges de personnel	7 172 294	6 077 138	11 149 332
Autres charges d'exploitation	1 768 229	1 643 865	3 471 013
Impôts et taxes	(303 262)	(252 185)	(471 027)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	9 116 007	7 806 318	15 236 287

NOTE 33 : INTERETS PAYES

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Frais d'émission des emprunts	322 022	133 050	661 198
Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	1 910 251	2 346 705	2 346 705
Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(5 797 548)	(3 885 397)	(1 910 251)
Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	2 248 150	1 314 369	1 314 369
Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(2 222 388)	(1 683 042)	(2 248 150)
Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	411 893	1 055 071	1 055 071
Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(280 195)	(714 204)	(411 893)
Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	369 729	44 369	44 369
Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(249 059)	(27 233)	(369 729)
Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	0	35 374	35 374
Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	0	(241 916)	0
Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	0	0	0
Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	(0)	(0)	(0)
Charges financières	19 101 498	17 362 710	36 043 806
Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(268 405)	(242 967)	(452 399)
Intérêts payés	15 545 947	15 496 891	36 108 470

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	1 074 141	773 823	773 823
Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(852 682)	(900 612)	(1 074 141)
Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	235 894	247 965	247 965
Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(310 511)	(270 548)	(235 894)
Etat, Caisse de compensation en début de période	4 745	6 283	6 283
Etat, Caisse de compensation en fin de période	(1 035)	(1 822)	(4 745)
Etat, TCL à payer en début de période	20 686	19 446	19 446
Etat, TCL à payer en fin de période	(20 787)	(20 664)	(20 686)
Contributions conjoncturelles en début de période	864 457	353 116	353 116
Contributions conjoncturelles en fin de période	(507 513)	0	(864 457)
Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(1 239)	(1 292)	(1 292)
Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	380	0	1 239
Etat, report TVA	(174 341)	(87 416)	(87 416)
Etat, report TVA	0	866 425	174 341
TVA payées	4 155 896	3 361 183	7 147 914
Impôts et taxes	303 262	252 185	471 027
Contribution conjoncturelle	507 513	243 968	864 457
Impôts sur les bénéfices	1 903 175	1 829 761	3 781 999
Impôts et taxes payés	7 202 041	6 671 802	11 552 980

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Placements en titres en début de période	8 284 000	2 278 951	2 278 951
Placements en titres en fin de période	(7 552 030)	(284 000)	(8 284 000)
Remboursement assurance groupe en début de période	(31 504)	(23 775)	(23 775)
Remboursement assurance groupe en fin de période	39 369	16 761	31 504
Produits à recevoir des tiers en début de période	101 278	101 935	101 935
Produits à recevoir des tiers en fin de période	(70 458)	(125 360)	(101 278)
Autres comptes débiteurs en début de période	381 474	409 856	409 856
Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 840)	(391 787)	(381 474)
Comptes d'attente en début de période	376 220	141 073	141 073
Comptes d'attente en fin de période	(153 537)	(97 934)	(376 220)
Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)	(42 000)
Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000	42 000
Autres comptes créditeurs en début de période	(17 942)	(16 716)	(16 716)
Autres comptes créditeurs en fin de période	30 462	14 200	17 942
Prestataires en début de période	(42 605)	(105 502)	(105 502)
Prestataires en fin de période	101 651	60 439	42 605
Dépôts et cautionnements en début de période	33 634	33 634	33 634
Dépôts et cautionnements en fin de période	(33 634)	(33 634)	(33 634)
Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)	(5 799)
Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799	5 799
Produits des placements	2 325 080	664 862	739 077
Autres gains ordinaires	151 862	217 379	444 060
Autres pertes ordinaires	(8 138)	(2)	(1 940)
Autres flux de trésorerie	3 533 341	2 860 381	(5 083 902)

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Investissements en Immobilisations incorporelles	42 040	37 720	304 293
Investissements en Immobilisations corporelles	254 533	68 425	182 532
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	296 573	106 145	486 824

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Cessions d'immobilisations corporelles		0	0
Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	2 760	11 000	11 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 760	11 000	11 000

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	3 000 000	3 000 000	3 000 000

NOTE 39 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Dividendes et tantièmes	4 125 000	4 125 000	4 125 000
Prélèvement sur fonds social	150 877	142 973	279 284
Subventions d'investissement	0		(92 173)
Dividendes et autres distributions	4 275 877	4 267 973	4 312 111

NOTE 40 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Libellé	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Banques	2 425 544	3 822 770	7 055 156
Caisses	14 609	7 774	4 102
Banques, découverts	(2 091 000)	(2 298 010)	(2 905 702)
Liquidités et équivalents de liquidités	349 154	1 532 534	4 153 556

NOTE 41 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

A-Engagements donnés :

A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

▪ Opérations de Leasing :

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2024 à 43 029 926 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

▪ Opérations de Factoring :

Les engagements de Factoring s'élèvent au 30 juin 2024 à 5 804 182 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 63 953 695 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2024.

B- Engagements reçus :

B-1- Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 30 juin 2024 à 56 199 851 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2024 à 100 361 616 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

C- Engagements réciproques :

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2024 à 23 750 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

Banque	Montant
AL BARAKA BANK	13 750 000
AMEN BANK	10 000 000
Total	23 750 000

NOTE 42 : LE REVENU SECTORIEL ET LE RESULTAT SECTORIEL :

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2024 ne comprennent pas des renseignements relatifs au revenu sectoriel ou au résultat sectoriel de leasing ou de l'activité d'affacturage, que ce dernier n'est pas significatif.

NOTE 43 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peuvent rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date du 30/06/2023, jusqu'à ce jour.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 30 juillet 2024.

Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2024

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Attijari Leasing » couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2024. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total de capitaux propres de **70 619 KDT** et un résultat bénéficiaire de la période s'élevant à **3 933 KDT**.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration du 30 Juillet 2024.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2024, l'état des engagements hors bilan, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Attijari Leasing » au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis le 30 août 2024

Les Commissaires aux Comptes

**Société DATN – Membre de DTTL
Jaouhar BEN ZID**

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**